

milles de distance.

Il faut agir dès maintenant

Bref, nos lacs s'acidifient de plus en plus ; il importe donc de réduire considérablement, et de toute urgence, les émissions qui engendrent cette situation. Point n'est besoin de disposer d'instruments de mesure précis pour constater cet état de fait. D'ailleurs, compte tenu de la difficulté d'en arriver à la précision voulue, le fait d'insister sur cette condition préalable avant d'agir équivaut en somme à refuser de faire quoi que ce soit pour régler le problème des pluies acides.

Le 5 août 1980, le Canada et les États-Unis ont signé un Mémoire déclaratif d'intention de négocier un accord bilatéral sur la qualité de l'air. Cette initiative est survenue environ deux ans après l'adoption clairvoyante par le Congrès d'une législation portant affectation de crédits et demandant expressément à l'Administration américaine de négocier un tel accord avec le Canada.

Au cours de cette période de deux ans, nos deux pays ont constitué un groupe consultatif de recherche États-Unis-Canada chargé de coordonner les programmes de recherche en cours dans les deux pays, programmes destinés à nous offrir une meilleure connaissance du phénomène du transport des polluants atmosphériques sur de grandes distances.

Le Mémoire déclaratif d'intention

Les deux rapports annuels publiés par ce groupe démontrent clairement que les pluies acides constituent de loin le problème de pollution atmosphérique transfrontière le plus pressant et le plus grave. Il n'est donc pas étonnant que le phénomène des pluies acides soit mis en relief dans le Mémoire déclaratif d'intention. Plus précisément, ce document engage les deux pays à amorcer, au plus tard le 1^{er} juin 1981, des négociations formelles en vue de la conclusion d'un accord bilatéral sur la qualité de l'air. En outre, il crée cinq groupes mixtes de travail chargés d'établir un fonds commun d'information auquel pourront puiser les deux pays au cours des négociations. Enfin, le Mémoire exhorte les deux pays à entreprendre les mesures intérimaires de contrôle qui s'offrent à eux en vertu des pouvoirs existants afin de réduire la pollution atmosphérique transfrontière en attendant la conclusion d'un accord bilatéral.

Les premiers rapports intérimaires des groupes de travail sont maintenant disponibles. On prévoit que d'autres rapports, plus détaillés, seront publiés cet été.

Malgré leur nature préliminaire, ces rapports confirment de façon non équivoque le bien-fondé de nos préoccupations au sujet des pluies acides. Le problème existe, il prend de l'ampleur, et ses effets vont en s'aggravant.

C'est faire montre d'une logique superficielle que de prétendre, à l'instar des exploitants de sociétés d'énergie thermique et des fonderies canadiennes et américaines, qu'avant de dépenser un seul dollar pour contrôler les émissions, il importe d'effectuer une analyse détaillée du rapport cause-effets et du rapport coûts-bénéfices. Quand on sait qu'il n'est pas possible de donner suite à une telle exigence dans des délais raisonnables qui pourraient être employés à empêcher une bonne partie des dommages, on comprend sans peine que ce préalable n'est qu'un motif de sauvegarder